

**VILLE
D'AVESNES LES AUBERT**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 DECEMBRE 2010**

Le trois décembre deux mille dix, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 novembre 2010, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, J-C PAVAU, J-M BERNIER, G. BACQUET.

Avait donné procuration :

MM. D. BEAUDUIN à M. LEROY, MM. R. BRUNEL à M. WAXIN, Mme A-C TAQUET à D. RUELLE,
MM. J-C. NAVETEUR à F. BOZION, A. BISIAUX à J-C. PAVAU.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Madame Marie-Christine MILHOMME a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 24 Septembre 2010 a été entériné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les documents suivants déposés sur table et concernant l'ordre du jour :

- Projet modifié de la délibération n° 6 : Accueils de loisirs sans hébergement - Année 2011
- Proposition de barème de tarification aux familles (point n° 7) : Convention de l'aide aux temps libres.
- Projet de délibération (rajouté en point n° 11) : Renouvellement de la convention de partenariat « Société de l'Information » avec le CDG59.

Il est ensuite procédé à l'étude des points prévus à l'ordre du jour.

1 - DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

- 1) Fourniture d'illuminations de fin d'année par la Société CITYLUM à Villefontaine pour un montant de 3891,78 € TTC.
- 2) Fourniture d'illuminations de fin d'année par la Société DECOLUM à Tronville en Barrois pour un montant de 3731,52 € TTC.
- 3) Pose des illuminations de fin d'année par la Société EITF à Proville pour un montant de 3723,03 € TTC.
- 4) Dépose des illuminations de fin d'année par la Société EITF à Proville pour un montant de 2577,26 € TTC.

- 5) Contrat de Maîtrise d'œuvre avec la Société SECA Ingénierie à Valenciennes pour la mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie et pour un montant de 18657,60 € TTC.
- 6) Contrat avec la Société CATTEAU à Lomme pour l'organisation d'un séjour de découverte à dominante neige à CHATEL (Haute-Savoie) du 5 au 12 Février 2011 (environ 80 élèves de CM1/CM2 + accompagnants de l'Ecole Primaire Joliot Curie) et pour un montant de 469 € par enfant avec 3 enseignants gratuits, coût des animateurs en plus et hors transport.
- 7) Transfert en autocar des élèves du séjour de découverte à dominante neige à CHATEL par la Société FINAND à Marquion pour un montant de 8840,00 € TTC.

N°2/03/12/2010 - DECISION MODIFICATIVE n°1

Afin d'ajuster les dépenses et recettes des documents budgétaires 2010, conformément aux articles 2311-1 à L2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide par 23 voix POUR ET 4 ABSTENTIONS du Groupe des Elus Communistes et Républicains de procéder aux modifications budgétaires pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Commune.

N°3/03/12/2010 - DEMANDES DE SUBVENTION

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement et décide d'attribuer au Judo Club une subvention complémentaire de 76.00 € (en remboursement des boissons servies le 13 Juillet 2010) ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500,00 € (pour aider à l'acquisition de tapis), aides versées après production de factures acquittées par l'association.

N°4/03/12/2010 - GRATIFICATION VERSEE AUX ETUDIANTS EN STAGE DE LONGUE DUREE DANS LA COLLECTIVITE

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la gratification à verser mensuellement à tout étudiant dont le stage excède deux mois consécutifs, le montant étant fixé à 12,50 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du stage (le montant de la gratification sera révisé à chaque parution d'un nouveau plafond horaire de la Sécurité Sociale).

Monsieur Bacquet déplore qu'il n'y ait aucune candidature émanant d'Avesnes les Aubert.

Madame le Maire informe du démarrage d'un contrat d'apprentissage en Espaces Verts et d'une personne en situation de handicap à l'accueil de la Mairie.

N°5/03/12/2010 - RENOVATION DE FACADES - RENOUELEMENT DE L'OPERATION

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le renouvellement de l'opération concernant les subventions accordées pour les travaux de rénovation de façades pour les trois années à venir, dans les conditions telles que présentées.

N°6/03/12/2010 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ANNEE 2011

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- renouvelle l'organisation en gestion communale d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances de Février-Pâques et Juillet,
- proroge les modalités de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation,
- précise que la tarification aux familles sera effectuée sur la base du barème en vigueur adopté par le Conseil Municipal.

N°7/03/12/2010 - CONVENTION DE L'AIDE AUX TEMPS LIBRES ET BAREME DE TARIFICATION AUX FAMILLES

Avant l'adoption de cette délibération, Madame Samsoen apporte toutes les explications sur le dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales en précisant qu'il règne encore une grande confusion quant à son application.

Connaissance prise des modalités du nouveau dispositif de l'Aide aux Temps Libres décidé par la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai et applicable au 1^{er} Janvier 2011.

Vu la nécessité de délibérer avant cette date,

Le Conseil Municipal par 23 voix POUR (les 4 élus du Groupe des Elus Communistes et Républicains ne participent pas au vote) :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de l'Aide aux Temps Libres à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai et tous les documents s'y rattachant,
- S'engage à respecter les critères cumulatifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2011 :
 - La 1^{ère} tranche de QF définie par la Caisse d'Allocations Familiales à savoir l'application d'un tarif maximal unique de 0,20 € par heure enfant réalisée pour les familles ayant un QF inférieur ou égal à 520 €.
 - L'application de 4 tranches de QF
 - 1^{ère} tranche de QF inférieur ou égal à 520 €
 - 2^{ème} tranche : QF de 521 € à 800 €
 - 3^{ème} tranche : QF supérieur à 800 €
 - 4^{ème} tranche : Extérieur
- Adopte le nouveau barème de tarification applicable aux familles à compter du 1^{er} Janvier 2011 tel que proposé.

**N° 8/24/09/2010 - SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
2010-2013 (RENOUVELLEMENT SANS ACTION NOUVELLE)**

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre du renouvellement de ce contrat et autorise Madame le Maire à :

- signer le contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2013 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai
 - Accueil de loisirs petites vacances
 - Accueil de loisirs été
 - Séjour de vacances

**N°9/03/12/2010 - INSTALLATION DES COLONNES MORRIS -
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL**

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public concernant les colonnes Morris avec le Conseil Général du Nord.

**N°10/03/12/2010 - MISE A JOUR DES BAUX DE LOCATION
D'IMMEUBLES COMMUNAUX**

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la nécessité de la mise à jour des baux de location d'immeubles communaux,
- autorise Madame le Maire à établir, si nécessaire par acte notarié, les documents correspondants.

**N°11/03/12/2010 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT « SOCIETE DE L'INFORMATION » AVEC LE CDG59**

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition faite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (service CREATIC) de participer au projet : « Société de l'Information pour l'amélioration de l'e-relation élus-citoyens-administrations »,
- autorise Madame le Maire à signer la convention en vue d'une prolongation pour une année supplémentaire.

12 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIVERS SYNDICATS

Le compte rendu des dernières réunions des syndicats intercommunaux est présenté en séance :

- Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis par Madame le Maire
- SIVOM par Monsieur Ruelle

QUESTIONS DIVERSES

En réponse à la question de Monsieur Bacquet qui s'inquiète du devenir des Foulées Mixtes d'Avesnes, Monsieur Grimaud précise qu'aucune décision n'est prise pour l'instant. Cela sera discuté en Commission.

Madame Samsoen donne le compte rendu de la classe de mer qui s'est très bien déroulée avec une économie de 5000 € par rapport à l'an dernier.

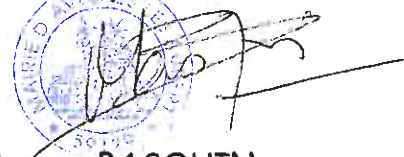
L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire a levé la séance à 19 heures 30 en précisant que la prochaine réunion devrait avoir lieu le vendredi 18 Février 2011 à 18 heures 30.

Le Secrétaire de séance,



Marie-Christine MILHOMME

Le Maire,



Maryse BASQUIN